



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de POYANNE
Séance du 05 juillet 2022
N°25/2022**

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Séverine SOUPOT - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO – Maylis AUMAILLEY — Hervé DAL-CORSO – Olivier SCHAFFHAUSER – Thierry LABORDE – Philippe DUCOURNEAU - Nadine BOURLON – Catherine ROSSIGNOL – Nicolas JACOB -

Absents excusés: Thierry LOUPIEN- Rémy NAPIAS

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 25 juin 2022

Objet : Participation des particuliers aux frais d'élagage pour l'installation de la fibre

VU les travaux de pose de la fibre sur la totalité de la commune

CONSIDERANT la nécessité d'élaguer des arbres sur la commune pour la bonne exécution de travaux d'installation de la fibre

Après délibéré et à l'unanimité des présents, (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le conseil municipal,

- DECIDE de facturer la prestation à tous les administrés qui ont bénéficié de ces travaux par le biais du service technique de la commune à raison de 8€ le mètre linéaire
- CHARGE Madame le Maire de toutes les formalités administratives

Cette délibération annule et remplace celle en date du 11 février 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Madame le Maire

Fabienne LABY-FAUTHOUX

